
Annexes décision N° 004/99/CCJA

	<i>Pages</i>
ANNEXE I : FRAIS ADMINISTRATIFS	23
ANNEXE II : HONORAIRES D'UN ARBITRE	24
ANNEXE III : FRAIS ADMINISTRATIFS ET HONORAIRES D'UN ARBITRE RESULTANT DE CALCULS CORRECTS	25

ANNEXE I – FRAIS ADMINISTRATIFS

POUR UN MONTANT EN LITIGE	FRAIS ADMINISTRATIFS (1)
Jusqu'à 25.000.000	500.000
De 25.000.001 à 125.000.000	2,00 %
De 125.000.001 à 500.000.000	1,00 %
De 500.000.001 à 750.000.000	0,40 %
De 750.000.001 à 1.000.000.000	0,20 %
De 1.000.000.001 à 5.000.000.000	0,05 %
Au dessus de 5.000.000.000	30.000.000

(1) A titre d'exemple seulement, le tableau en annexe III indique les frais administratifs résultant de calculs corrects.

ANNEXE II – HONORAIRES D'UN ARBITRE

POUR UN MONTANT EN LITIGE	HONORAIRES (1)	
	Minimum	Maximum
Jusqu'à 25.000.000	500.000	10,00 %
De 25.000.001 à 125.000.000	1,50 %	5,00 %
De 125.000.001 à 500.000.000	1,00 %	3,00 %
De 500.000.001 à 750.000.000	0,50 %	2,00 %
De 750.000.001 à 1.000.000.000	0,30 %	1,50 %
De 1.000.000.001 à 5.000.000.000	0,10 %	0,30 %
Au dessus de 5.000.000.000	0,01 %	0,05 %

(1) A titre d'exemple seulement, le tableau en annexe III indique les honoraires d'un arbitre résultant de calculs corrects.

ANNEXE III – FRAIS ADMINISTRATIFS ET HONORAIRES D'UN ARBITRE
RESULTANT DE CALCULS
CORRECTS

MONTANT EN LITIGE	FRAIS ADMINISTRATIFS	HONORAIRES D'UN ARBITRE	
		Minimum	Maximum
Jusqu'à 25.000.000	500.000	500.000	10,00 % du montant en litige
De 25.000.001 à 125.000.000	500.000 + 2,00 % du montant supérieur à 25.000.000	500.000 + 1,50 % du montant supérieur à 25.000.000	2.500.000 + 5,00 % du montant supérieur à 25.000.000
De 125.000.001 à 500.000.000	2.500.000 + 1,00 % du montant supérieur à 125.000.000	2.000.000 + 1,00 % du montant supérieur à 125.000.000	7.500.000 + 3,00 % du montant supérieur à 125.000.000
De 500.000.001 à 750.000.000	6.250.000 + 0,40 % du montant supérieur à 500.000.000	5.750.000 + 0,50 % du montant supérieur à 500.000.000	18.750.000 + 2,00 % du mont. supérieur à 500.000.000
De 750.000.001 à 1.000.000.000	7.250.000 + 0,20 % du montant supérieur à 750.000.000	7.000.000 + 0,30 % du montant supérieur à 750.000.000	23.750.000 + 1,50 % du mont. supérieur à 750.000.000
De 1.000.000.001 à 5.000.000.000	7.750.000 + 0,05 % du montant supérieur à 1.000.000.000	7.750.000 + 0,10 % du montant supérieur à 1.000.000.000	27.500.000 + 0,30 % du mont. supérieur à 1.000.000.000
Au dessus de 5.000.000.000	30.000.000	11.750.000 + 0,01 % du montant supérieur à 5.000.000.000	39.500.000 + 0,05 % du mont. supérieur à 5.000.000.000

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 05 octobre 1999, M. LI Long Ming, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : NOUVEL ERE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0682.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 05 octobre 1999, M. BAAKLINI Abdo Antoine, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : TOGOLAISE DE MANUFACTURE" SARL. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0683.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 08 octobre 1999, la B.T.C.I. S.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de ACTION contre CONNEX-CATHAY AIR - WAYS en garantie du paiement de la somme de 20.000.000 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0684.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 08 octobre 1999, la B. T. D. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Matériel Professionnel et Véhicule contre Etre LADO Génie Civil et Bâtiment. B. P. 61631 Lomé en garantie du paiement de la somme de 15.000.000 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0685.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 octobre 1999, M. KODZO Selom, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : ROCK HOLDING INT'L PLUS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0686.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 octobre 1999, M. MALOU Akawilou, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : MAAK ET FRERES". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0687.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 octobre 1999, M. ALADJI Kossi Dzifa, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : AFRIQUE SPHERE TOGO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0688.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1999, M. DJIKPO Yawovi Peter, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : PETER'S TOGG COLLECTION". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0689.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1999, M. FARE Gbati, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : COMETAL". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0690.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1999, M. DAVI TETE Elewossi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : DAVI". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0691.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1999, Mlle MALOU Atwéki gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : L'ILE DE BEAUTE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0692.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 octobre 1999, Mlle BADJI Gnankan, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : KENACOL". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0693.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 octobre 1999, M. ADJAKLO Kokou Amedomé, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : FATABA". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0694.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 octobre 1999, Mlle KPAKPABIA Essossimna, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : KOBOYO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0695.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 05 octobre 1999, M. LI Long Ming, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : NOUVEL ERE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0682.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 05 octobre 1999, M. BAAKLINI Abdo Antoine, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : TOGOLAISE DE MANUFACTURE" SARL. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0683.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 08 octobre 1999, la B.T.C.I. S.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant n.°issement de ACTION contre CONNEX-CATHAY AIR - WAYS en garantie du paiement de la somme de 20.000.000 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0684.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 08 octobre 1999, la B. T. D. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Matériel Professionnel et Véhicule contre Etre LADO Génie Civil et Bâtiment. B. P. 61631 Lomé en garantie du paiement de la somme de 15.000.000 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0685.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 octobre 1999, M. KODZO Sélom, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : ROCK HOLDING INT'L PLUS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0686.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 octobre 1999, M. MALOU Akawilou, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : MAAK ET FRERES". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0687.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 octobre 1999, M. ALADJI Kossi Dzifa, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : AFRIQUE SPHERE TOGO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0688.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1999, M. DJIKPO Yawovi Peter, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : PETER'S TOGO COLLECTION". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0689.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1999, M. FARE Gbati, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : COMETAL". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0690.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1999, M. DAVI TETE Elewossi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : DAVI". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0691.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 11 octobre 1999, Mlle MALOU Atwèki gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : L'ILE DE BEAUTE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0692.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 octobre 1999, Mlle BADJI Gnankan, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : KENACOL". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0693.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 octobre 1999, M. ADJAKLO Kokou Amedomé, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : FATABA". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0694.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 octobre 1999, Mlle KPAKPABIA Essossimna, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : KOBOYO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0695.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 octobre 1999, M. HOUNSOUNOUKPE Comlan, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : D.S.I.P.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0696.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 octobre 1999, M. MIKOSSOKPOR Léwaovi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : MIKOSEL TOGO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0697.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 octobre 1999, M. AKUE-MESSAVUSSU Assion, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : C.M.V.T.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0698.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 octobre 1999, M. WILSON Adjété, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : HERVINO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0699.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 octobre 1999, M. EKUE-HETTAH Ayi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : PATOU L'IDEAL". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0700.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 octobre 1999, M. CHARDIN Eric, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : FINE-TOGO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0701.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 18 octobre 1999, la B.T.C.I. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Matériel Professionnel contre ETS EKOF B.P. 61435 LOME en garantie du paiement de la somme de 5.000.000 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0702.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 18 octobre 1999, la STE TABA II. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Matériel Professionnel contre la STE TTP. B.P. 3524 LOME en garantie du paiement de la somme de 10.000.000 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0703.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 octobre 1999, M. KOFFI Doumalon, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : MASICO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0704.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 octobre 1999, M. KPODZO Kodjo, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : ELITE INFORMATICS SERVICES". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0705.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 18 octobre 1999, l'ECOBANK - TOGO S.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de stock contre WACEM B.P. 3302 LOME en garantie du paiement de la somme de 900.000.000 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0706.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 octobre 1999, M. PATEL Manubhai Jethabhai Chhaganbhai a requis les modifications portant sur la forme Juridique (SARL en SA) nomination et renouvellement de mandats d'Administrateurs et commissaires aux comptes au Registre du Commerce et du Crédit mobilier sous l'enseigne. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 M 0707.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 19 octobre 1999, la STOCA. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Crédit-Bail contre S. A. T. BP 14352 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 25 912 380 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0708.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 19 octobre 1999, la STOCA. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre le sieur OKOULO DANTCHATI Issifou en garantie du paiement de la somme de 6315336 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0709.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 19 octobre 1999, la STOCA. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre l'EQUIP. AUTOS BP 60844 LOME en garantie du paiement de la somme de 10. 359 225 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0710.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 19 octobre 1999, la STOCA. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre le sieur AMEDEDZI Komla Mu-Kélé en garantie du paiement de la somme de 3.789.192 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0711.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 octobre 1999, M. SOSSAH Fogan a requis les modifications portant sur la nomination d'un Administrateur et du renouvellement de mandats d'Administrateurs et du Commissaire aux comptes au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne :. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 M 0712.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 octobre 1999, Mlle TOMETY Victoire D. Ayéwou, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : AZIAKA ET FILS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0713.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 octobre 1999, M. KESSOAGNI Komlan, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : ERIS-TOGO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0714.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 octobre 1999, Mlle SRONVI Ayawa, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : FORTUNATA". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0715.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 octobre 1999, M. ADE-DEDJI Massahoudou, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : ALLAH BAMU SAA". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0716.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 octobre 1999, Mlle AMEGRAN Akuavi, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : GLORIA DISTRIBUTION". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0717.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 octobre 1999, Mlle AMOUZOUVI Adjo, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : SARA DISTRIBUTION". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0718.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 octobre 1999, Mlle DOSSA Ahouéfa gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : AHOUEFA & FILS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0719.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 25 octobre 1999, Me KADJAKA - ABOUGNIMA Molgah, Notaire à Lomé a procédé à l'inscription modificative de la Société TOGOTEX INTERNATIONAL RCCM-TOGO LOME Livre 3 N° 2079 portant sur la modification des caractéristiques et le Dirigeant . Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 M 0720.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 octobre 1999, M. MESSI Elognovi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : MESSI ET FILS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0721.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 octobre 1999, M. KAVEGE Kossi Mokpokpo, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : AGENCE D'ACTION ET DE REPRESENTATION COMMERCIALE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0722.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 octobre 1999, M. DADJO Dlora, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : GEBTP". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0723.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 octobre 1999, M. NOUVEDJI Adanlessossi, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : MATSUTA (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0724.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 26 octobre 1999, M. ASSOGBA Ayao, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : ASSO VEIL (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 E 0725.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 octobre 1999, M. FOLLY Ekoué Antoine, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : S-2M-A". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0726.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 octobre 1999, M. TOGLAN Komlan Edoh, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : WEST AFRICA CONSULT (WAC)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0727.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 octobre 1999, Mlle ASSIWONOU Adjo Salomé, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : CARPE DIEN". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0728.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 octobre 1999, M. BASSAYI Kpatcha, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : I.C.E.T.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0729.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 octobre 1999, M. KHALIL Saleh, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : AUTO KHALIL". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0730.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 octobre 1999, M. AKAKPO Kossi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : PIF SON CABACO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0731.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 octobre 1999, M. OKORONKWO Joseph Chukwu, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : JODEC INTERNATIONAL Co". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0732.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 octobre 1999, M. MENSAH DOE Adjekwakou, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : DAMA & FILS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0733.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 octobre 1999, M. BIGNANG Kiziouvéi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : BIEC-CONSEILS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0734.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 octobre 1999, M. KADJAKA Laouby Homba, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : MOM-KALA". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0735.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 02 novembre 1999, M. d'ALMEIDA Amah, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : GALANT SERVICE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0736.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la STOCA a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre l'UDECTO BP 1101 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 74 747 160 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0737.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre l'UDECTO BP 1101 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 74 747 160 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0738.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la STOCA a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre l'UDECTO BP 899 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 74 747.160 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0739.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre l'EQUIP. AUTO BP 60844 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 25.072.704 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0740.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre l'UDECTO BP 1101 LOME en garantie du paiement de la somme de 74.747.160 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0741.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre l'UTT BP 13462 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 8.707.440 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0742.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre l'UTT BP 13462 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 8.707.440 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0743.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre l'UTT BP 13462 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 8.707.440 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0744.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre l'UTT BP 13462 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 8.707.440 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0745.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre l'UTT BP 13462 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 8.707.440 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0746.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Crédit Bail contre la SAT BP 14352 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 69.378.785 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0747.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Crédit Bail contre la SAT BP 14352 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 88.938.340 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0748.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Crédit Bail contre la SAT BP 14352 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 22.466.684 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0749.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Crédit Bail contre la SAT BP 14352 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 3.008.484 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0750.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Crédit Bail contre la SAT BP 14352 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 21.660.496 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0751.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 octobre 1999, la S.T.O.C.A a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Crédit Bail contre la SAT BP 14352 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 11.690.262 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0752.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 02 novembre 1999, M. AKAKPOVI Dodji, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : B.P.I.P.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0753.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 02 novembre 1999, Mlle AGOSSOU Dora Charlotte, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : WONDERFUL GOD". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0754.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 02 novembre 1999, M. OGBAJIE Gabriel Uko, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : GABOUK". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0755.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 02 novembre 1999, M. EDJOSSAN Kossi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : G.G. GLORIA". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0756.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 02 novembre 1999, M. AKAKPO Kangnivi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : FOLK AFRIQUE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0757.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 03 novembre 1999, M. EPANI Kokouvi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : EPANIKO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0758.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 03 novembre 1999, M. MIDIOHOUAN K. Amessi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : BOCOE ET FILS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0759.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 03 novembre 1999, Mlle SOBO Adjovi Nigblessi, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : THERESIA". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0760.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 03 novembre 1999, M. TETEDZE Koumena K. Roger, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : ROTEDZE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0761.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 03 novembre 1999, M. LOGOSSOUKPE Koffi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : WOBLE WOU". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0762.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 03 novembre 1999, M. OKIGBO Eziamaka, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : VIMACO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0763.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 03 novembre 1999, M. ADEDJOURA Radji, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : GENITRA". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0764.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 03 novembre 1999, M. ELESSESSI Foliy Azianto, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : SIAR INTERNATIONAL" SARL. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0765.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 03 novembre 1999, M. PEKETI Mondoziè, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : BAGE" SARL. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0766.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 03 novembre 1999, M. TCHALIM Bogonnaou, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : MARITIME DE REPRESENTATION". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0767.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 03 novembre 1999, M. LABO Moudassirou Danzouma, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : AL KAWSARR". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0768.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 04 novembre 1999, M. ATCHOGLA Kodjo, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : A. K. A.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0769.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 05 novembre 1999, M. TCHALAOU Agoro, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : I. C. B.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0770.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 05 novembre 1999, Mme SASSOU H. Mataji épouse CODJIA gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : MATAJI". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0771.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 05 novembre 1999, Mme ASSANGNI Marie Gisèle Abla gérante a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : J. A. MARIC". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0772.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de commerce de Lomé (Togo), le 05 novembre 1999, Maître Lysiane AMORIN notaire à Lomé a procédé à l'inscription modificative de l'ETS (de la Société CIMTOGO) RCCM : TOGO-LOME Livre 3 N° 234 portant sur la nomination d'Administrateurs et du renouvellement de mandat aux Commissaires aux comptes. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 M 0773.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 novembre 1999, M. Pierre Paul Jacques JORDIS a requis les modifications portant sur le rajout d'activité et la nomination des dirigeants au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne :. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 M 0774.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 08 novembre 1999, M. TSOLENYANU Kossi a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre le sieur KPADENOU Kouassivi BP 13987 Tél 21 43 36 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 3.000.000 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0775.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 novembre 1999, Mlle KRUEGER Lilas Emilia Freida gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : L. K. E.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0776.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 novembre 1999, M. BEN SMIDA M. Essidik, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : AGRIMEX". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0777.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 novembre 1999, M. ALFA Komi Essossimna, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : E. C. B. T. P.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0778.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 novembre 1999, M. ABAH CHIJOKE Michael, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : MARCINO HOLSING INVESTMENT". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0779.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 novembre 1999, M. BATAKA Tabia, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : T. T. C.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0780.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 06 novembre 1999, M. DOGOR Komlan, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : GOD IS ABLE (G. I. A.)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0781.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 09 novembre 1999, M. TIEM Manoabe, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : VULCAIN". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0782.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 09 novembre 1999, M. OUNON Kpanté, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : I. P. A. C.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0783.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 novembre 1999, M. AGBOKOU Komlan Somelanyo, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : la MAISON DU SAVON". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0784.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 novembre 1999, Mlle GBEBE Kossiwa Massan gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : KOBAYE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0785.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 novembre 1999, Mlle KOUEVI Ayélé Enyonam gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : MULTI - SERVICES THE-Foss". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0786.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 10 novembre 1999, Mlle DICOH Ahoua Krystel épouse SADATONOU gérante a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : OPTICAL DESIGN - TOGO (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0787.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 novembre 1999, M. BARCOLA Essowé, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : SO. DE. ZOF. (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0788.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 novembre 1999, M. JONES R. A. Montgomery, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : TOGO OIL & MARINE (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0789.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 novembre 1999, M. HALAOUI Momboza, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : COTONNIERE DES SAVANES «SOCOSA» (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0790.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 novembre 1999, M. SODAGNI Yawo, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "Ets NETEC". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0791.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 novembre 1999, M. MILOGA Barrékou Badjala, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS PERSEVERANCE LAMPUGU IN". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0792.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 novembre 1999, Mlle DODOJEDE Caroline Akouavi, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS WUÏMAN". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0793.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 16 novembre 1999, Me Adjoa AQUEREBURU, Notaire à Lomé a procédé à l'inscription modificative de la Société SOTAF (SARL) RCCM-TOGO-LOME Livre 3 N° 3526 portant sur changement de gérant. Inscription faite sous la Formalité TOGO-LOME 1999 M 0794.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 novembre 1999, M. AMAGLO Atisso Kodzo Blewuanyon, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS JANNOT". Formalité accomplie sous le numéro RCCM: TOGO-LOME 1999 A 0795.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 novembre 1999, M. DOSSOU Ayawo Godwin, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "E. C. G. ENTREPRISE DE CONSTRUCTION". Formalité accomplie sous le numéro RCCM: TOGO-LOME 1999 A 0796.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 novembre 1999, M. AMEGANDJIN Amévi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS ARIST - TOGO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM: TOGO-LOME 1999 A 0797.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 17 novembre 1999, M. SEDJONOU Yawou Akoda, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "STE NESISCO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM: TOGO-LOME 1999 B 0798.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 18 novembre 1999, Mlle AGBERE Atcho Harafat, gérante a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "STE DE COMMERCE ET DE NEGOCE INTERNATION (S. C. N. I)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM: TOGO-LOME 1999 B 0799.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 novembre 1999, M. ADJIGNON Komi, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS E. G. (ECO-ENTREPRENEURIAT ET GESTION)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM: TOGO-LOME 1999 A 0800.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 novembre 1999, M. KWASSI Daakpo D. Y. Kokuvi gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS: C. I. E. C.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM: TOGO-LOME 1999 A 0801.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 novembre 1999, Mme LI Xiaoping gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS: ASIA W. A. Co". Formalité accomplie sous le numéro RCCM: TOGO-LOME 1999 A 0802.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 novembre 1999, M. AKPOTSUI Koku Adanu, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "STE: NOVA (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM: TOGO-LOME 1999 B 0803.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 19 novembre 1999, M. APETOR Edem Komi, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "STE: TRA.CI.NE. (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM: TOGO-LOME 1999 B 0804.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, Mlle. MAYA Adjo gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS: CLASS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM: TOGO-LOME 1999 A 0805.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, M. EKPE Komlan, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS: PICOT". Formalité accomplie sous le numéro RCCM: TOGO-LOME 1999 A 0806.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, M. ZHENG Chun, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS Z & L IMPORT-EXPORT Co". Formalité accomplie sous le numéro RCCM: TOGO-LOME 1999 A 0807.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, M. BAITE Komlavi Dodji, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS COTTON MILL". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0808.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, M. KAUDJOVI Ayédéwou Kodjo Adodo, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS JOSS KEVINSONS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0809.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, Mlle EDOH Adjoa Abadjé gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS CARMEN". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0810.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, la S.T.O.C.A a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre SOCO BENIN BP 81119 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 12.494.050 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0811.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, la S.T.O.C.A a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Véhicule contre l'UDECTO BP 1110 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 75.480.480 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0812.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, la S.T.O.C.A a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Matériel Professionnel contre l'ETS REYAB BP 899 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 4.554.990 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0813

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, la S.T.O.C.A a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Matériel Professionnel contre L'ETS. AUDIO VIDEO BP 97 TEL 50 00 92 SOKODE en garantie du paiement de la somme de 2.498.800 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0814

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, M. AGBEDEVI Kossivi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS CABINET ORCO-FINANCES". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0815.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, M. AKOUETE Koffi Tsinam, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS ROXANE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0816.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, M. OGBUKA CHUKWUDI Jude, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS GRACEDON INVESTMENT Co". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0817.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, Mlle SEWONOU Afi gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS : N.I.N.I". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0818.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 22 novembre 1999, M. DAKE Yawo Ameyi, gérant à Lomé a procédé à l'inscription modificative de L'Etablissement "KAFT GRAPHIC" RCCM-TOGO LOME Livre 1 N° 9330 portant sur le Siège Social et de, gérant. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 M 0819.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 novembre 1999, Mme ALADE Ablavi épouse QUEVI-ATTAKPLA gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS.: REJAR". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0820.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 13 novembre 1999, la BTCI S.A. a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Matériel Professionnel contre TOGO CELLULAIRE BP 924 Tél. 22 66 11 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 400.000.000 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0821.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 23 novembre 1999, M. KANDJA Esso, Directeur de Société à Lomé a procédé à l'inscription modificative de la Société de CULTURE BIOLOGIQUE RCCM-TOGO LOME Livre 3 N° 3364 portant sur le transfert du Siège, augmentation du Capital, au changement du, gérant. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 M 0822.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 novembre 1999, M. EL-BAKLINI Marwan Faouzi, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "STE NADJA TEXTILE (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0823.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 novembre 1999, Mlle AZIABLE Afiwa gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS MANO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0824.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 novembre 1999, Mlle FENOUE ASSOGBALA Abla gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS FETH". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0825.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 novembre 1999, M. ASSIGNON Yawovi Séménoué gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "STE ERA - EVT (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0826.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 novembre 1999, Mlle BATABA Ena gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS PEACE ACCORD". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0827.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 novembre 1999, Mlle KOMISSA Yawa Céline gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS AMINE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0828.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 novembre 1999, M. ASSAH Ogbéné Affo, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS AFFO & FILS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0829.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 24 novembre 1999, M. BARATIN Eric Jean-Marie, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "STE INTERNATIONAL TRADING AGENCY (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0830.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 25 novembre 1999, la S.T.O.C.A a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Matériel Professionnel contre ETS AMIDOU SANI BP 899 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 13.014.300 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0831.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 25 novembre 1999, M. LAWSON Jean Nicolas Messan, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "STE: DE COMMERCE INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT (C.I.D - SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0832.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 novembre 1999, l'UTB a procédé à l'inscription d'une sûreté, portant nantissement de Matériel Professionnel et Véhicule contre l'EGC BP 8199 LOME - TOGO en garantie du paiement de la somme de 21.600.000 FCFA. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 S 0833.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 novembre 1999, Mlle LAWSON Nadou Essénam gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS: AGENCE AURELE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0834.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 novembre 1999, M. ABOU Alassani, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne: "ETS: AIKL". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0835.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 novembre 1999, Mlle TENA Batako Bakaima B. Madéra gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : BREAK INTERNATIONAL CO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0836.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 novembre 1999, M. DAVI Yawo Jean Paul, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : E. O. P.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0837.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 novembre 1999, M. DAVI Yawo Jean Paul, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : MAJODY". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0838.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 novembre 1999, M. AGBOKOU Adodo, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : AGBOKOU COMMERCIAL CENTER". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0839.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 novembre 1999, M. AKOUMAH A. Agbéwogblona, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : GARAGE AKOUMAH TEPAR. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0840.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 novembre 1999, Mme TOURE Balarébé Wetchiré, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : BALAREBE. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0841.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 29 novembre 1999, M. NAKU Kossivi Demanya a requis les modifications portant sur l'augmentation du Capital, le changement de Dénomination et changement de Siège Social au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 M 0842

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 novembre 1999, M. KODOM Eyazimam Valentin, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : LOUXOR. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0843.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 novembre 1999, M. AYAYI-ATAYI Sachy W., gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : LE CROUSTILLANT (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0844.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 01 décembre 1999, M. BRAIMAH Saka, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : INDO-AFRICAN MERCHANDISE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0845.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 01 décembre 1999, M. AVOGBEDOR Koffi Djigbodi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : ULTRAC". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0846.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 01 décembre 1999, M. LAWSON Mensah, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : ERICOS ET FILS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0847.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 01 décembre 1999, M. ABBEY Datévi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : SOYEZ LES BIENVENUES". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0848.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 01 décembre 1999, M. EGBOHOU Tiomondon, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : EGBOTI". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0849.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 01 décembre 1999, M. SOUFIANOU Wabi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : MOINS CHER". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0850.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 02 décembre 1999, M. AGBOMSON Mawusse Sesse a requis la modification portant sur l'augmentation du Capital au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : ". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 M 0851.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 02 décembre 1999, Mme Sédémého Victoire DOGBE a requis la modification portant sur l'augmentation du Capital au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : ". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 M 0852.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 03 décembre 1999, M. TEOURI Tchobocho, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : INTERNATIONALE POUR L'EXPANSION DES RITES DE L'ISLAM" (S. I. E. R. I.) SARL. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0853.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 03 décembre 1999, M. AWOKPE Obandjé Koffi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : KAISER ICT INCORPORATION". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0854.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 06 décembre 1999, M. ADJIHOU Kokou, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE : TED WATER INTERNATIONAL (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0855.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 06 décembre 1999, M. APEDOVI Yao Biovã, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : E. B. I.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0856.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 07 décembre 1999, M. GUENOUEH Epiphane, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : INTERSOET". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0857.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 07 décembre 1999, M. NYADANU Yaovi Buena, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : ERIBU'S ". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0858.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 décembre 1999, M. Herizo ANDRIAMOSE a requis les modifications portant sur le Changement de Dirigeants au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : ". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 M 0859.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 08 octobre 1999, M BAKAR Kodjo, gérant a procédé à l'inscription modificative de la Société "MAREYTO" RCCM : LOME Livre 3 N° 1028 portant sur la radiation. Inscription faite sous la. Formalité TOGO-LOME 1999 M 0860.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 décembre 1999, M. BAKAR Kodjo, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : MAREYTO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0861.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 décembre 1999, M. YACOUBOU - BOUKARI Adam, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : AGENCE VOYAGES-VOYAGES". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0862.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 décembre 1999, M. VANDERHÜST Daniel, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "SOCIETE BRUSGELS-COMMERCIALS - INVESTMENT (B. C. I.) SARL". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0863.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 08 décembre 1999, M. AMOUZOUKAN Kouassi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : MAHN". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0864.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 09 décembre 1999, M. KODOMALO Zakari, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : TAKARGBATA". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0865.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 09 décembre 1999, Mlle SENOU Akouavi, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : BIARRYTHS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0866.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 09 décembre 1999, M. MABLE Gbenou Kokou, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE TOGOLAISE DE LALUBRITE (TOGOSA-SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0867.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 décembre 1999, M. OURO-SAMAH Tcha, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS la BONNE AUBERGE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0868.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 décembre 1999, M. AMEVOR Kwaku W. Simon, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS TELEPHONIE MODERNE". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0869.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 décembre 1999, M. SANLAMBOULGA Salam Issaka, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS STUDIO FLASH IVOIRE PHOTO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0870.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 décembre 1999, M. KADAI François, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS ECOMEF". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0871.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 décembre 1999, M. KPADJIBA Messan Tossa, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ENTREPRISE DE BATIMENTS COQUETS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0872.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 décembre 1999, M. PAKOUN Léma, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : ASTER". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0873.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 décembre 1999, M. AJAVON Amavi Amédé, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : DON KAMILLO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0874.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 décembre 1999, M. ATAYI Amaté Madjé, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE ALLEMAGNE - TOGO (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0875.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 13 décembre 1999, M. TOMECAH Nyélolo Gbehomilo a requis la modification portant sur le Changement de, gérant au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : . Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 M 0876.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 décembre 1999, M. LAWSON Laté Dossé, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : LAPEINTA". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0877.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 14 décembre 1999, M. ATIGO Koffi Mensah, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : AGV ET FILS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0878.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 décembre 1999, M. GBEDO Gilbert a requis les modifications portant sur le Changement de, gérant et de dénomination Sociale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne :. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 M 0879.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 décembre 1999, M. ANTHONY Kokouvi Edy, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : S.N.O.R.K.Y.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0880.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 décembre 1999, M. AZIAGBEDE A. Kwami, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : TOUT BOIS". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0881.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 décembre 1999, Mlle MONSILA Yilignan, gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS : CHIMREX". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0882.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 15 décembre 1999, M. HOUNDEDOKE Comlan, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE FIDEGE CONSULTIN SARL". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0883.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 décembre 1999, M. LAWANI Saka, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS S.U.G.A.R.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM TOGO-LOME 1999 A 0884.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 décembre 1999, M. / Mme. GBEBE Ayaba épouse GNONFAM, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS SANG DE JESUS.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0885.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 décembre 1999, M. Christian-Jean-Marie VANDER ELST a requis les modifications portant sur la mise à jour des statuts, Augmentation de Capital. au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne :. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 M 0886.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 décembre 1999, M. ATAYI Satchi Toko Zomabi a requis les modifications portant sur le Transfert de Siège et mise à jour des statuts, au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne :. Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 M 0887.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 décembre 1999, M. AMOUZOU Kossi Ali, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS DEFI INFORMATIQUE - TOGO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0888.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 16 décembre 1999, Mlle AGBOGEE Abla gérante a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS INNO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0889.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 décembre 1999, M. AGBANATOR Se-Dzidudua Kpoyo, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS BU. CO. D. E. S. C.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0890.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 décembre 1999, M. NDUKWE Dadie Chuks Fred, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS UBICO". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0891.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 décembre 1999, M. DANGNOSSI Koffi Mahamadou a requis la modification portant sur le Changement de dénomination sociale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 M 0892.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 décembre 1999, M. EDAN Kouame, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS MASTERBIT AFRICA". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0893.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 21 décembre 1999, M. AMOGU Chukwu Otisi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS TRANS-PACIFIC MERCHANT". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0894.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 décembre 1999, M. SEWONU Kodjovi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS UNIC-TRANS-INTER". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0895.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 22 décembre 1999, M. POTCHO Komí N'Domeba Ezzo-Hana, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE DE MATERIELS DIVERS TOGO (SO. MA. DI.) SARL". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0896.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 23 décembre 1999, M. NASSINI Tchaïso, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS CENTRE COMMERCIAL POLYVALENT (C. C. P.)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0897.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 27 décembre 1999, M. DAVON Kokou, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS NEAT SHOP". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0898.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 décembre 1999, M. DJAGLI Kodjo, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS OPTION". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0899.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 20 décembre 1999, M. N'BOUKE Edouodji, gérant a requis l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "STE ROSE IVOIRE (SARL)". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 B 0900.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 28 décembre 1999, M. VIAS Codjo, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS V. I. K.". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0901.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 29 décembre 1999, M. HOUNKPE Koffi, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS LOLOGNON". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0902.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 30 décembre 1999, M. SYLLA Abou Dramane., gérant de la Société I.C.B.M. - TOGO a procédé à l'inscription modificative de la Société I.C.B.M TOGO, RC TOGO Livre 3 N° 4433 portant l'augmentation du capital. Inscription faite sous la Formalité TOGO-LOME 1999 M 0903.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé (Togo), le 30 décembre 1999, M. ADAMOU Moumouni, gérant a requis l'immatriculation de son Etablissement au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous l'enseigne : "ETS NANARDE INTERNATIONAL". Formalité accomplie sous le numéro RCCM : TOGO-LOME 1999 A 0904.

Par déclaration reçue au Greffe du Tribunal de Commerce de Lomé (Togo), le 31 décembre 1999, Me Tété Nikita F. YAKASS, Notaire à Lomé a procédé à l'inscription modificative de la Société "BRUSSELS CAFE SA EX (SARL) RCCM TOGO-LOME Livre 3 N° 3315 portant sur le changement de forme juridique (SARL en S.A.). Inscription faite sous la Formalité TOGO-LOME 1999 M 0905.

Pour inscription et avis
Le Greffier-en-chef